



N^o 220

Le 1er octobre 1990

LA SEE APPUIE UNE VENTE À LA CHINE GRÂCE A UN PRÊT DE 5,3 MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), prêtera jusqu'à 5,3 millions de dollars américains à la Chine pour appuyer un contrat accordé à Fujima International Inc. en vue de la vente de matrices à estampage à un constructeur automobile de la province de Jilin.

Fujima International Inc. fournira des matrices à estampage pour métaux destinées à la production de pièces par la Première usine de construction automobile à Changchun.

Les opérations ont été jugées conformes aux lignes directrices du gouvernement canadien concernant les échanges commerciaux avec la Chine, annoncées le 30 juin 1989. Les projets, qui permettent à Fujima International Inc. de préserver les liens établis au cours des dernières années, comportent un volet formation qui favorise les échanges personnels directs. Il est à noter que la construction d'automobiles par la société chinoise susmentionnée vise à répondre à des besoins civils intérieurs.

Les opérations créeront 225 années-personnes d'emploi au Canada.

Les prêts prendront la forme d'affectations sur une ligne de crédit établie par la SEE avec la Banque de Chine. La SEE prête les fonds à la Banque de Chine qui, à son tour, les prête à des acheteurs chinois, en l'occurrence la Première usine de construction automobile et la Société nationale chinoise d'importation et d'exportation de machines.

Fujima International Inc., société mixte installée à Brampton (Ontario), est détenue à parts égales par Cosma International Inc., entreprise du groupe Magna, et par la société japonaise Fuji Technica Inc.

Fujima fournit des matrices à estampage pour métaux à un certain nombre de grands constructeurs automobiles d'Amérique du Nord et d'Europe, de même qu'à des fournisseurs de pièces automobiles qui alimentent, à leur tour, les constructeurs.